

# **SYNTHÈSE PROJET DE SERVICE 2023 - 2027**

SAVS MADEHO

---

**UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES**

16 Route de Plogonnec  
29000 QUIMPER

15 rue Gaston Planté  
29850 GOUESNOU

12/14 Route de Carhaix  
29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS

# PRÉAMBULE



Le projet de service du SAVS Madeho a été réactualisé en 2022. Il s'agit d'un document obligatoire issu de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Cette synthèse est destinée à vous faire découvrir les objectifs que nous nous sommes donnés et la dynamique d'amélioration dans laquelle s'inscrit le service à 5 ans.

C'est un outil de communication mis à disposition des usagers, familles, professionnels et partenaires.

Le projet de service permet de donner à tous un sens commun à l'action dans le respect de chaque personne accompagnée.

# METHODOLOGIE



Le projet de service a été bâti par étapes successives et avec la participation active des parties prenantes : professionnels, personnes accompagnées et administrateurs afin de partager les expériences et de travailler sur des objectifs de progrès communs.

La démarche s'est attachée à analyser la situation actuelle mais aussi les évolutions futures de l'environnement de proximité : offre du territoire, parcours des personnes, partenariats...

Le projet de service s'est également nourri de l'ensemble des réflexions issues des processus d'évaluation, du Projet Associatif.

# L'UDAF DU FINISTÈRE



L'UDAF intervient auprès des personnes, des familles pour favoriser leur intégration sociale, leur autonomie, l'amélioration de leurs conditions d'existence, et ce dans le respect de leurs aspirations, de leur dignité, de leurs droits.



## Les missions de l'UDAF sont de :

- Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial
- Représenter auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge,
- Exercer devant toutes les juridictions l'action civile, relatifs aux faits de nature à nuire aux intérêts des familles.

## L'UDAF du Finistère, c'est :

- Un **Conseil d'Administration** présidé par **M. René ABGRALL**
- Une **Direction Générale** confiée à **M Eric MOREAU**
- Une **équipe de direction** autour de **4 pôles** :

Institution Familiale - Isabelle UGUEN  
 Direction Administrative et Financière - Erwan LE MAITRE  
 Direction Protection Juridique et Autonomie - Ronan KERMARREC  
 Direction Enfance-Familles-Accompagnement - Evaluation - Carole LE ROY

- Environ **250 collaborateurs salariés** à partir des 3 sites : Brest, Quimper et Morlaix.

**Différents services dans les domaines de l'accompagnement et la Protection des Enfants et des Familles, des majeurs**

# SAVS MADEHO



Le SAVS MADEHO a une capacité de **19 places**

- **2 appartements** en colocation dans le quartier de Kermoysan à QUIMPER (logements loués par l'UDAF du Finistère)
- et des **suivis individuels dans le Finistère sud**

## Les missions du service :

- Accompagner la personne :
  - dans son projet personnalisé
  - dans ses démarches de santé
  - dans ses démarches administratives
- Garantir la continuité du soin en lien avec l'hôpital
- Veillez aux besoins élémentaires de sécurité
- Soutenir la structuration et la gestion du temps
- Favoriser les contacts, l'insertion sociale, les relations amicales et familiales, la participation à la vie culturelle, associative et sportive
- Diminuer la souffrance psychique et l'isolement

# NOS OBJECTIFS



2023- 2027

1

S'approprier et mettre en oeuvre le nouveau dispositif d'évaluation de l'HAS et ancrer la démarche qualité dans une démarche participative et d'amélioration en continu

2

Elargir le secteur géographique d'intervention du service MADEHO

3

Adapter l'accompagnement proposé à l'évolution des caractéristiques du public accompagné

4

Ajuster le fonctionnement du service face à l'évolution du turn-over et de la durée de suivi

5

Améliorer le recueil, le suivi et la sécurisation des données sur le logiciel métier

# NOS OBJECTIFS



6

Définir une stratégie en matière de bientraitance et d'éthique au niveau associatif et en partager une définition commune avec l'ensemble des professionnels

7

Mettre en place une communication adaptée et Informer les personnes sur leurs droits et les possibilités de recours

8

Développer de nouveaux partenariats en fonction des prestations considérées comme insuffisantes dans le projet de service.

9

Améliorer l'intégration du service au sein de l'institution

---

**QUI PILOTE  
LE PROJET ?**



**Le directeur du Pôle**

---

**QUI MET  
EN ŒUVRE ?**



**Les Pilotes  
d'actions**

---

**DANS  
QUEL BUT ?**



**Relever des défis  
pour progresser**

---

**POUR  
QUI ?**



**Les personnes  
accompagnées**